

Commune de POLMINHAC

I. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2023 a été voté le 31 Mars 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population : garderies et restaurant scolaire, locations de salles, etc

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 1 578 106,10 Euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces publics, le fonctionnement de l'école.

Les salaires représentent 28,77 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 1 578 106,10 Euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux : Recettes 2023 : 472 812,00 € - Prévisions : 496 612,00 Euros

Les dotations versées par l'Etat : en 2023 : 506 251,00 € - Prévisions : 534 981,59 Euros

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 147 845,81 € en 2023 – prévisions 2024 : 126 900,00 Euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montants
Dépenses courantes	429 053,72	Résultats reportés	328 648,51
Dépenses de personnel	454 100,00	Recettes des services	126 900,00
Atténuation de produits	12 792,51	Impôts et taxes	521 662,00
Dépenses financières	26 000,00	Dotations et participations	534 981,59

Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211501549-BF\_003\_2024-BF

A G E D I

Dépenses exceptionnelles	200,00	Autre recettes de gestion courante	61 800,00
Autres dépenses	110 775,06	Recettes exceptionnelles	3 500,00
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles		Autres recettes	30,00
Charges (écriture d'ordre entre sections)	16 603,23	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	528 581,58	Produits (écriture d'ordre entre section)	584
<b>Total général</b>	<b>1 578 106,10</b>	<b>Total général</b>	<b>1 578 106,10</b>

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- Taxe foncier bâti : 41,99 %
- Taxe foncier non bâti : 88,01 %
- Taxe Habitation : 12,16 %

Le produit attendu de la fiscalité s'élève à 496 612,00 €uros

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 534 981,59 €uros

iii) III. La Section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, des dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement est tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et des travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

La section d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : travaux de voirie – achat maison tourde – aménagement du camping
- En recettes : subventions – emprunts

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Date de transmission de l'acte: 24/04/2024  
Date de réception de l'AR: 24/04/2024  
015-211501549-BF\_003\_2024-BF  
A G E D I

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	547 934,01	Virement de la section de fonctionnement	280 172,65
Remboursement emprunts	383 824,09	FCTVA	170 564,32
Travaux de bâtiment		Excédents	448 409,58
Travaux de voirie	174 780,24	Cessions d'immobilisations	
Travaux	861 403,44	Taxe aménagement	10 000,00
Autres dépenses	62 219,57	Subventions	1 027 952,59
Immobilisations		Emprunts	15 135,58
Dépenses imprévues		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Financières		Financières	77 926,63
Total général	2 030 161,35	Total général	2 030 161,35

C) les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

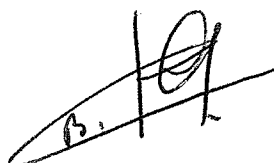
- Modernisation et mise aux normes du camping

c) Les subventions d'investissement prévues :

- De l'Etat : 287 466,00 €
- De la Région : 69 097,95 €
- Du Département : 30 000,00 €

Fait à POLMINHAC, le 11 Avril 2024

Le Maire, André BONHOMME



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211501549-BF\_003\_2024-BF

A G E D I